BAC +5

ECTS 60

M2 INGÉNIERIE PATRIMONIALE

FORMATION INITIALE

OBJECTIFS & COMPéTENCES

- Apporter les connaissances fondamentales en droit et en économie-finance et un savoir professionnalisé sur le métier de la gestion de patrimoine
- Acquérir des connaissances approfondies en ingénierie patrimoniale à la fois en matière de patrimoine privé et de patrimoine professionnel ainsi que les savoirs transversaux nécessaires pour s'adapter aux évolutions des métiers du secteur banque finance assurance.

DÉBOUCHÉS

Conseiller en gestion de patrimoine au sein d'un établissement bancaire ou d'assurance, en banque privée ou en service de gestion de fortune, ou au sein d'un cabinet indépendant ou d'une étude notariale.

PUBLIC CONCERNÉ

Titulaires d'un Bac +4 et 240 ECTS.

CALENDRIER

RENTRÉE : septembre 2024
RYTHME : alternance 2 semaines en entreprise / 2 semaines à l'école de septembre à juin puis temps plein en entreprise en juillet et août.

Conditions d'admission

L'admissibilité s'effectue sur dossier et entretien (les 31 mars et 1er avril 2016) auprès d'un jury composé d'enseignants et de professionnels. L'admission définitive est prononcée début juillet.

Les candidats de nationalité étrangère doivent justifier d'un niveau de français avancé pour suivre cette formation (en savoir plus : cliquez ici). La décision est prise après analyse du mérite académique, des prérequis nécessaires et du projet professionnel.

Coût de la formation

Droits d'inscription universitaires (à titre indicatif 261€ en 2015-2016)

Unités d'enseignement

60 ECTS -

Modalités Pédagogiques

Les modalités pédagogiques sont adaptées en fonction des compétences et connaissances visées par l'enseignement. Sont notamment mobilisés les cours magistraux (CM), les travaux dirigés (TD) et/ou les mises en situation.

Modalités d'évaluation

Selon les objectifs de la formation, le contrôle des connaissances et des compétences peut mobiliser différentes modalités d'évaluation tels le contrôle terminal, le contrôle continu, ou une combinaison de contrôle terminal et de contrôle continu. Ces évaluations peuvent prendre des formes variées (écrits et ou oral, travail de groupe, rapport/mémoires, etc.). Ces modalités sont indiquées aux apprenants dans les délais règlementaires.
Les règles applicables au contrôle des connaissances et compétences pour l'université de Caen Normandie sont disponibles dans le règlement des études.

Aménagements

Les étudiants dans des situations particulières peuvent bénéficier d'aménagements dans l'organisation et le déroulement de leurs études : Prendre contact avec nos référents.

3 & 19 rue Claude Bloch CS 25160 - 14075 CAEN Cedex 5
T > 02 31 56 65 00
iae@unicaen.fr